

LA PLAINE DES PALMISTES

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES
PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU DOUZE MARS
DEUX MILLE VINGT ET UN

Affaire 07-120321

SPL Maraina / Présentation du rapport d'activité du
mandataire pour 2019 – Opération d'aménagement
des itinéraires cyclables sur la commune

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le **03 mars 2021** et que le
nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de
présent(s) est de : **23**

Absents : 00

Procurations : 06

Total des votes : 29

Secrétaire de séance : **Victorien JUSTINE**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu
valablement délibérer

LE MAIRE,

Johnny PAYET



L'an deux mille vingt et un le **DOUZE MARS**
à **QUATORZE HEURE** le Conseil Municipal
de La Plaine des Palmistes dûment convoqué
par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu
habituel de ses séances sous la Présidence de
Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire - Sabine
IGOUBE 1^{ère} adjointe - Jean Yves FAUSTIN
2^{ème} adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème}
adjointe - Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe -
Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe -
François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint -
Sonia ALBUFFY conseillère municipale -
Frédéric AZOR conseiller municipal -
Micheline CLAIN conseillère municipale -
Sabrina HOARAU conseillère municipale -
Alain RIVIERE conseiller municipal - Lucay
CHEVALIER conseiller municipal - Marie-
Loures VÉLIA conseillère municipale -
Elisabeth BAGNY conseillère municipale -
Victorien JUSTINE conseiller municipal -
Sophie ARZAL conseillère municipale - Daniel
JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller
municipal - Mélissa MOGALIA conseillère
municipale - Yannick BOYER conseiller
municipal - Jean-Luc SAINT-LAMBERT
conseiller municipal - Joëlle DELATRE
conseillère municipale - Jean-Yves VACHER
conseiller municipal

ABSENT(S) : Néant

PROCURATION(S) : Joan DORO 4^{ème} adjoint
à François FRUTEAU de LACLOS - Jean
Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint à Jean Yves
FAUSTIN - Érick BOYER conseiller municipal
à Johnny PAYET - Sandra GRONDIN
conseillère municipale à Marie Lourdes VELIA
- Mickaël PAYET conseiller municipal à Alain
RIVIERE - Sylvie LEGER conseillère
municipale à Sophie ARZAL

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210312-DCM07-120321-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021

Affaire 07-120321

SPL Maraina / Présentation du rapport d'activité du mandataire pour 2019 – Opération d'aménagement des itinéraires cyclables sur la commune

La Région Réunion a initié en 2014 une démarche globale de réflexion autour de la pratique du vélo, menant au Plan Régional Vélo (PRV), auquel la Collectivité adhère complètement. En juillet 2007, la Commune avait validé un plan vélo, s'articulant sur deux points :

- Valoriser le vélo comme mode de déplacement dans l'agglomération et de découverte touristique du territoire.
- Sécuriser les conditions de circulation des déplacements alternatifs (cyclistes, piétons...)

Cependant, ce plan n'est pas développé sur l'ensemble du territoire communal, et seuls quatre tronçons ont été initiés et réalisés par la suite.

Le PRV prévoit le développement de la pratique du vélo à travers quatre axes :

- Coordonner les différents acteurs vélos à l'échelle de l'île.
- Aménager un linéaire d'infrastructure sécurisées, continues et lisibles.
- Déployer une offre de service coordonnée.
- Promouvoir la pratique du vélo.

La Commune a été sollicitée afin d'identifier quatre boucles à inscrire au PVR. Les itinéraires envisagés ont un double enjeu :

- Sécuriser et encourager la pratique du vélo en aménageant la RN3, à minima sur la portion centrale de la Commune.
- Proposer un itinéraire loisir, accessible au plus grand nombre via le réseau viaire communal, très peu circulé, tout en mettant en valeur le patrimoine naturel de La Plaine des Palmistes (Remparts, forêts, cascades, goyaviers...).

A cette fin, lors de la délibération du 19 décembre 2018, le Conseil Municipal a confié à la SPL un mandat de maîtrise d'œuvre concernant l'opération « Aménagement des itinéraires cyclables de la Commune ». Le montant global prévisionnel de l'opération est estimé à 3 140 466.12 € HT, soit 3 407 405.75 € TTC. La rémunération du mandataire est forfaitaire pour un montant global, hors révision, de 119 150.00 € HT, soit 129 277.75 € TTC.

Conformément à l'article 13 de la convention de mandat, la SPL a transmis, par courrier en date du 17 décembre 2020, l'état d'avancement de l'opération pour l'année 2019 et le prévisionnel 2020.

Pour 2021, il est prévu la réalisation des études de conception, après la validation des études préliminaires qui ont été soumises le mois dernier pour avis au comité de pilotage.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

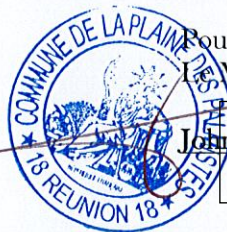
PREND ACTE de la communication de ce rapport,

DECLARE avoir pris connaissance de ses termes,

PREND ACTE sans observation

AUTORISE le maire, ou en son absence, à l'élu délégué à effectuer toutes les démarches y afférentes

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Maire,

Accusé de réception en préfecture
N°210312-DCM07-120321-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021

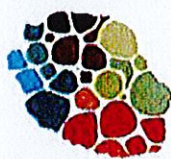
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES



MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
« AMENAGEMENT DES ITINERAIRES CYCLABLES »

Compte-Rendu Annuel d'Activité
Année 2019

Novembre 2020



Maraina
Au service des territoires

Société Publique Locale Maraina
38 rue Colbert – 97460 Saint-Paul
Tel : 0262 91 91 60 – Fax : 0262 91 91 69- Email : contact@spl-maraina.com

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210312-DCM07-120321-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA MISSION	3
I.1 PRESENTATION GENERALE	3
I.2 OBJET DU MANDAT	3
I.3 LES MISSIONS DU MANDATAIRE	4
I.4 LES INTERVENANTS	4
II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER	5
II.1 RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES	5
II.2 ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES AU 31/12/2019	6
II.3 BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE	7
III. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION	8
III.1 ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL AU 31/12/2019	8
III.2 ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2019	8
IV. PREVISIONNEL DE L'OPERATION POUR L'ANNEE 2020	9
IV.1 AVANCEMENT OPERATIONNEL PREVISIONNEL	9
IV.2 ECHEANCIER DES APPELS DE FONDS	9
V. EVOLUTION DU BILAN	10
V.1 BILAN OPERATIONNEL DE L'ANNEE 2019 ET OBJECTIFS D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2020	10
V.2 BILAN FINANCIER AU 31/12/2019 ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU BILAN POUR L'ANNEE 2020	11
VI. ANNEXES	13
VI.1 EVOLUTION DU BILAN DANS LE TEMPS	13
VI.2 PLANNING ACTUALISE AU 31/12/2019	14
VI.3 RECAPITULATIF DES DEPENSES ET DES RECETTES DE L'ANNEE 2019	15

I. PRESENTATION DE LA MISSION

I.1 PRESENTATION GENERALE

La Région Réunion a initié en 2014 une démarche globale de réflexion autour de la pratique du vélo, matérialisée par le Plan Régional Vélo (PRV). Celui-ci prévoit le développement de la pratique du vélo en s'appuyant sur les quatre axes suivants :

- Coordonner les différents acteurs vélo à l'échelle de l'île ;
- Aménager un linéaire d'aménagements sécurisés, continus et lisibles ;
- Déployer une offre de services coordonnée ;
- Promouvoir la pratique du vélo.

Le PRV, par l'intermédiaire de son document d'application, le SDRIC (Schéma Directeur des Infrastructures Cyclables), propose des itinéraires en complément de la Voie Vélo Régionale qui bouclera à terme l'île. Ceux-ci ont été classés par priorité, répondant initialement aux caractéristiques suivantes :

- Priorité 1 – Desserte des zones urbaines ou touristiques par des boucles ;
- Priorité 2 – Liaisons intercommunales ;
- Priorité 3 – Liaisons dans les mi- pentes.

Dans la continuité de l'étude de faisabilité des itinéraires cyclables menée par la Région Réunion depuis 2016, les itinéraires envisagés sur la Commune de la Plaine des Palmistes ont un double enjeu :

- Sécuriser et encourager la pratique cyclable locale via l'aménagement de la RN3 à minima sur la portion centrale de la commune ;
- Proposer un itinéraire loisirs, accessible au plus grand nombre via le réseau viaire communal très peu circulé tout en mettant en valeur le patrimoine naturel de la Plaine des Palmistes (Remparts, Forêt, Goyaviers, Cascades...).

La volonté de la Commune de la Plaine des Palmistes est de sécuriser la pratique cyclable des habitants sur le centre-bourg. En ce sens, elle souhaite confier la partie opérationnelle de ce projet ambitieux à la SPL Maraina dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée.

I.2 OBJET DU MANDAT

La Commune de la Plaine des Palmiste a sollicité l'intervention d'un mandataire pour la mise en œuvre de l'opération, conformément aux dispositions du Titre 1er de la loi N°85-704 du 12 juillet 1985. La SPL Maraina a été désignée pour assurer cette mission par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2018. La convention de mandat a été notifiée le 04 juillet 2019.

I.3 LES MISSIONS DU MANDATAIRE

Conformément aux dispositions prévues à l'article 3 de la loi N°85-704 du 12 juillet 1985, les attributions confiées à la SPL Maraina portent sur les éléments suivants :

- ✓ Préparation du dossier de consultation, préparation du choix du maître d'œuvre et autres prestations intellectuelles (CSPS, CT, etc.) ;
- ✓ Préparation de l'accord sur le projet ;
- ✓ Préparation du choix de l'entrepreneur, signature du contrat de travaux, après approbation du choix de l'entrepreneur par le maître de l'ouvrage, et gestion du contrat de travaux ;
- ✓ Versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux ;
- ✓ Préparation et réception de l'ouvrage ;
- ✓ Assistance à la recherche de financement et montage des dossiers de financement ;
- ✓ Suivi du contentieux ;
- ✓ Coordination et interface avec les projets connexes ;
- ✓ Et l'accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

Les maîtrises foncières demeurent du ressort de la Commune de la Plaine des Palmistes.

I.4 LES INTERVENANTS

Organismes	Qualité	Interlocuteurs	N° tél/GSM	Mall
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES	Maître d'ouvrage	Jean-Marie ARMAND	0262 51 49 10	jeanmarie.armand@plaine-des-palmistes.fr
		Anaëlle DANIEL	0262 51 49 10	anaelle.daniel@plaine-des-palmistes.fr
SPL Maraina	Mandataire	Anne-Lise VERNICHON	0693 91 56 40	anne-lise.vernichon@spl-maraina.com
		Jérôme BOYER	0692 19 97 66	jerome.boyer@spl-maraina.com

II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER

II.1 RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES

- ☞ **19/12/2018** **Délibération du Conseil Municipal**
 - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur l'aménagement des itinéraires cyclables, de son contenu, de son montant prévisionnel et du financement des études

- ☞ **20/03/2019** **Avis du Comité Technique et d'Engagement (CTE) – SPL Maraina**
 - Formulation d'un avis circonstancié favorable sur la faisabilité de l'opération

- ☞ **24/04/2019** **Décision du Conseil d'Administration (CA) - SPL Maraina**
 - Approbation de la convention de mandat pour un montant prévisionnel global de l'opération de 3 407 405,68 € TTC, dont une rémunération du mandataire de 129 277,75 € TTC

- ☞ **10/07/2019** **Notification de la convention de mandat à la SPL Maraina**

II.2 ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES AU 31/12/2019

Titulaire	Date de notification	Engagement € TTC			Réalisé		% d'avancement
		Base	Montant des avenants	Total engagé	Reste à engager	Réalisé au 31/12/2019	
Intitulé	Bilan approuvé						
3024 Aménagement des Itinéraires cyclables	3 407 405,75						
5130 Mandat	129 277,75						
19-06090 REMUNERATION MANDATAIRE							
6104 Publication et insertion dans la presse							
Lettre commandé							
19-06052							
19-06057 AAPC_MOE_Itinéraires cyclables Plaine des Palmistes	7 595,00						
19-06058 AAPC_MOE_Itinéraires cyclables Plaine des Palmistes							
		131 303,57	129 277,75	131 303,57	3 276 102,18	8 604,52	122 699,05
		129 277,75	129 277,75	129 277,75	5 569,18	6 501,86	122 775,89
		129 277,75	129 277,75	129 277,75	2 025,82	6 501,86	
		129 277,75	129 277,75	129 277,75	2 025,82	2 025,82	
		2 025,82	2 025,82	2 025,82		781,20	
		2 025,82	2 025,82	2 025,82		619,88	
		781,20	781,20	781,20		624,74	
		619,88	619,88	619,88			
		624,74	624,74	624,74			
							100,00

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210312-DCM07-120321-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021

Mandat de maîtrise d'ouvrage « Aménagement des itinéraires cyclables »
Compte-Rendu Annuel d'Activité - Année 2019

II.3 BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE

Approuvé par le Conseil Municipal e le 19/12/2018.

Intitulé	€ HT	TVA	€ TTC
3024 Aménagement des itinéraires cyclables	3 140 466,12	266 939,63	3 407 405,75
3 HONORAIRES	228 301,38	19 405,62	247 707,00
3100 Maîtrise d'oeuvre	141 480,18	12 025,82	153 506,00
3200 Honoraires Géomètre	23 579,72	2 004,28	25 584,00
3220 Honoraires de CSPS	56 591,71	4 810,29	61 402,00
3800 Révisions de prix	6 649,77	565,23	7 215,00
4 TRAVAUX	2 428 740,09	206 442,91	2 635 183,00
4170 Révisions	70 740,09	6 012,91	76 753,00
4200 Travaux	2 358 000,00	200 430,00	2 558 430,00
5 REMUNERATIONS	122 724,19	10 431,56	133 155,75
5130 Mandat	119 150,00	10 127,75	129 277,75
5160 Révisions	3 574,19	303,81	3 878,00
6 FRAIS DIVERS	7 000,00	595,00	7 595,00
6104 Publication et insertion dans la presse	7 000,00	595,00	7 595,00
9 PROVISIONS	353 700,46	30 064,54	383 765,00
9400 Aléas et imprévus	353 700,46	30 064,54	383 765,00

Montant prévisionnel global de l'opération : 3 140 466,12 € HT, soit 3 407 405,75 € TTC.

III. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION

III.1 ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL AU 31/12/2019

- ☞ 24/07/2019 Réunion de démarrage du mandat relative à la réalisation d'itinéraires cyclables sur la commune de la Plaine des Palmistes
- ☞ 26/07/2019 Transmission par la Commune de la liste des interlocuteurs concernés par ce mandat
- ☞ 23/08/2019 Transmission à la Commune du CCTP MOE et du CCTP levés topographiques pour avis et remarques
- ☞ 27/08/2019 Transmission à la Commune de l'Appel de Fonds N°1
- ☞ 30/09/2019 Réception des remarques de la Commune concernant les CCTP MOE et levés topographiques
- ☞ 16/10/2019 Réception d'une demande de la Commune pour mettre en stand-by la consultation pour les levés topographiques
- ☞ 05/11/2019 Transmission à la Commune du CCTP MOE corrigé
- ☞ 05/12/2019 Réception de nouvelles remarques de la Commune concernant le CCTP MOE
- ☞ 10/12/2019 Transmission à la Commune du DCE pour la consultation du marché de maîtrise d'œuvre et publication

III.2 ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2019

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Réalisé			% d'avancement
		Réalisé en 2019	Cumul Réalisé au 31/12/2019	Reste à réaliser	
1 DEPENSES	3 407 405,75	8 604,52	8 604,52	3 398 801,23	0,25
3 HONORAIRES	247 707,00			247 707,00	
3100 Maîtrise d'oeuvre	153 506,00			153 506,00	
3200 Honoraires Géomètre	25 584,00			25 584,00	
3220 Honoraires de CSPS	61 402,00			61 402,00	
3800 Révisions de prix	7 215,00			7 215,00	
4 TRAVAUX	2 635 183,00			2 635 183,00	
4170 Révisions	76 753,00			76 753,00	
4200 Travaux	2 558 430,00			2 558 430,00	
5 REMUNERATIONS	133 155,75	6 578,70	6 578,70	126 577,05	4,94
5130 Mandat	129 277,75	6 501,86	6 501,86	122 775,89	5,03
5160 Révisions	3 878,00	76,84	76,84	3 801,16	1,98
6 FRAIS DIVERS	7 595,00	2 025,82	2 025,82	5 569,18	26,67
6104 Publication et insertion dans la presse	7 595,00	2 025,82	2 025,82	5 569,18	26,67
9 PROVISIONS	383 765,00			383 765,00	
9400 Aléas et Imprévus	383 765,00			383 765,00	
2 RECETTES	3 407 405,75	9 110,37	9 110,37	3 398 295,38	0,27
7 Mandant	3 407 405,75	9 110,37	9 110,37	3 398 295,38	0,27
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	3 274 250,00	2 531,67	2 531,67	3 271 718,33	0,08
7101 Rémunération du mandataire	133 155,75	6 578,70	6 578,70	126 577,05	4,94

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210312-DCM07-120321-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021

IV. PREVISIONNEL DE L'OPERATION POUR L'ANNEE 2020

IV.1 AVANCEMENT OPERATIONNEL PREVISIONNEL

L'année 2020 devra permettre :

- La réalisation de l'analyse des offres du marché de maîtrise d'œuvre ;
- La désignation et la notification du maître d'œuvre ;
- Le lancement de la mission EP et sa validation ;
- Le lancement du marché de levés topographique.

IV.2 ECHEANCIER DES APPELS DE FONDS

Le montant prévisionnel des appels de fonds pour l'année 2020 s'élève à **45 542,00 € TTC**, réparti trimestriellement de la manière suivante :

Intitulé	Prévisionnel € TTC				
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Total 2020
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	-	1 139,00	-	44 403,00	45 542,00

La répartition prévisionnelle des dépenses par poste est détaillée au tableau ci-après :

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Prévisionnel 2020				
		Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Année
1 DEPENSES	3 407 405,75	1 653,00	1 139,00	3 871,00	48 236,00	51 899,00
3 HONORAIRES	247 707,00			721,00	40 706,00	41 427,00
3100 Maîtrise d'œuvre	153 506,00				37 985,00	37 985,00
3200 Honoraires Géomètre	25 584,00					
3220 Honoraires de CSPS	61 402,00				2 000,00	2 000,00
3800 Révisions de prix	7 215,00			721,00	721,00	1 442,00
4 TRAVAUX	2 635 183,00					
4170 Révisions	76 753,00					
4200 Travaux	2 558 430,00					
5 REMUNERATIONS	133 155,75	388,00		3 150,00	4 365,00	7 903,00
5130 Mandat	129 277,75			3 150,00	4 365,00	7 515,00
5160 Révisions	3 878,00	388,00				388,00
6 FRAIS DIVERS	7 595,00	1 265,00	1 139,00		3 165,00	5 569,00
6104 Publication et insertion dans la presse	7 595,00	1 265,00	1 139,00		3 165,00	5 569,00
9 PROVISIONS	383 745,00					
9400 Aléas et Imprévus	383 745,00					
2 RECETTES	3 407 405,75	3 390,01	1 139,00	1 729,04	48 768,00	55 026,05
7 Mandant	3 407 405,75	3 390,01	1 139,00	1 729,04	48 768,00	55 026,05
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	3 274 250,00		1 139,00		44 403,00	45 542,00
7101 Rémunération du mandataire	133 155,75	3 390,01		1 729,04	4 365,00	9 484,05

V. EVOLUTION DU BILAN

V.1 BILAN OPERATIONNEL DE L'ANNEE 2019 ET OBJECTIFS D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2020

❖ Bilan opérationnel de l'année 2019

L'année 2019 a permis :

- Le démarrage du mandat confié à la SPL Maraina ;
- L'élaboration du DCE pour la consultation et la désignation du maître d'œuvre ;
- L'élaboration du DCE pour une consultation pour des levés topographiques ;
- La publication du marché de maîtrise d'œuvre.

❖ Objectifs d'activité pour 2020

L'année 2020 devra permettre :

- La réalisation de l'analyse des offres du marché de maîtrise d'œuvre ;
- La désignation et la notification du maître d'œuvre ;
- Le lancement de la mission EP et sa validation ;
- Le lancement du marché de levés topographiques.

V.2 BILAN FINANCIER AU 31/12/2019 ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU BILAN POUR L'ANNEE 2020

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Réalisé au 31/12/2019		Prévisionnel	Bilan proposé	
		Réalisé en ITC	Reste		Nouveau	Ecart
1 DEPENSES	3 407 405,75	8 604,52	3 398 801,23	3 398 801,23	3 407 405,75	3 398 801,23
3 HONORAIRES	247 707,00		247 707,00	247 707,00	247 707,00	247 707,00
3100 Maîtrise d'oeuvre	153 506,00		153 506,00	153 506,00	153 506,00	153 506,00
3200 Honoraires Géomètre	25 584,00		25 584,00	25 584,00	25 584,00	25 584,00
3220 Honoraires de CSPS	61 402,00		61 402,00	61 402,00	61 402,00	61 402,00
3800 Révisions de prix	7 215,00		7 215,00	7 215,00	7 215,00	7 215,00
4 TRAVAUX	2 635 183,00		2 635 183,00	2 635 183,00	2 635 183,00	2 635 183,00
4170 Révisions	76 753,00		76 753,00	76 753,00	76 753,00	76 753,00
4200 Travaux	2 558 430,00		2 558 430,00	2 558 430,00	2 558 430,00	2 558 430,00
5 REMUNERATIONS	133 155,75	6 578,70	126 577,05	126 577,05	133 155,75	126 577,05
5130 Mandat	129 277,75	6 501,86	122 775,89	122 775,89	129 277,75	122 775,89
5160 Révisions	3 878,00	76,84	3 801,16	3 801,16	3 878,00	3 801,16
6 FRAIS DIVERS	7 595,00	2 025,82	5 569,18	5 569,18	7 595,00	5 569,18
6104 Publication et insertion dans la presse	7 595,00	2 025,82	5 569,18	5 569,18	7 595,00	5 569,18
9 PROVISIONS	383 765,00		383 765,00	383 765,00	383 765,00	383 765,00
9400 Aléas et imprévus	383 765,00		383 765,00	383 765,00	383 765,00	383 765,00
2 RECETTES	3 407 405,75	9 110,37	3 398 295,38	3 398 295,38	3 407 405,75	3 398 295,38
7 Mandat	3 407 405,75	9 110,37	3 398 295,38	3 398 295,38	3 407 405,75	3 398 295,38
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	3 274 250,00	2 531,67	3 271 718,33	3 271 718,33	3 274 250,00	3 271 718,33
7101 Rémunération du mandataire	133 155,75	6 578,70	126 577,05	126 577,05	133 155,75	126 577,05

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210312-DCM07-120321-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021

Mandat de maîtrise d'ouvrage « Aménagement des itinéraires cyclables »
Compte-Rendu Annuel d'Activité – Année 2019

Les évolutions entre le bilan approuvé par le Conseil Municipal le 19/12/2018 et le nouveau bilan proposé pour l'année 2020 sont les suivantes :

☞ HONORAIRES

- ❖ Ligne 3100 – Maîtrise d'œuvre : Cette ligne n'est pas modifiée.
- ❖ Ligne 3200 – Honoraires Géomètre : Cette ligne n'est pas modifiée.
- ❖ Ligne 3220 – Honoraires du CSPS : Cette ligne n'est pas modifiée.
- ❖ Ligne 3800 – Révision des prix : Cette ligne n'est pas modifiée.

Le montant de la partie Honoraires n'est pas modifié et reste à 247 707,00 € TTC.

☞ TRAVAUX

- ❖ Ligne 4170 – Révisions : Cette ligne n'est pas modifiée.
- ❖ Ligne 4200 – Travaux : Cette ligne n'est pas modifiée.

Le montant de la partie Travaux n'est pas modifié et reste à 2 635 183,00 € TTC.

☞ REMUNERATIONS

- ❖ Ligne 5130 – Mandat : Cette ligne n'est pas modifiée.
- ❖ Ligne 5160 – Révisions : Cette ligne n'est pas modifiée.

Le montant de la partie Rémunérations n'est pas modifié et reste à 133 155,75 € TTC.

☞ FRAIS DIVERS

- ❖ Ligne 6104 - Publications et insertion dans la presse : Cette ligne n'est pas modifiée.

Le montant de la partie Frais divers n'est pas modifié et reste à 7 595,00 € TTC.

☞ PROVISIONS

- ❖ Ligne 9400 - Aléas et imprévus : Cette ligne n'est pas modifiée.

Le montant de la partie Provisions reste à 383 765,00 € TTC.

CONCLUSION :

- ☞ Les lignes du bilan ont été mises à jour.
- ☞ Le montant de la partie Etudes opérationnelles n'est pas modifié et reste à 247 707,00 € TTC.
- ☞ Le montant de la partie Travaux n'est pas modifié et reste à 3 018 497,40 € TTC.
- ☞ Le montant de la partie Rémunérations du mandataire n'est pas modifié et reste à 133 156,08 € TTC.
- ☞ Le montant de la partie Autres dépenses n'est pas modifié et reste à 7 595,00 € TTC.

Le montant total des dépenses du bilan proposé au 19/12/2018 n'est pas modifié et reste à 3 407 405,75 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210312-DCM07-120321-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021

VI. ANNEXES

VI.1 EVOLUTION DU BILAN DANS LE TEMPS

Intitulé	Bilan approuvé	Cumul du réalisé ou 31/12/2019		Cumul du réglé ou 31/12/2019	Prévisionnel			Bilan proposé			
		Réalisé	Reste		2020	2021	2022	Au delà	Nouveau	Ecart	Reste
1 DEPENSES	3 407 405,75	8 404,52	3 398 801,23	25 855,55	53 639,18	1 071 318,00	2 273 844,05	3 407 405,75	3 398 801,23		
3 HONORAIRES	247 707,00		247 707,00		41 427,00	106 376,00	99 905,00	247 707,00	247 707,00		
3100 Maîtrise d'oeuvre	153 506,00		153 506,00		37 985,00	62 371,00	53 150,00	153 506,00	153 506,00		
3200 Honoraires Géomètre	25 584,00		25 584,00		2 000,00	18 420,00	40 982,00	25 584,00	25 584,00		
3220 Honoraires de CSPS	61 402,00		61 402,00		1 442,00	1 442,00	5 773,00	61 402,00	61 402,00		
3800 Révisions de prix	7 215,00		7 215,00					7 215,00	7 215,00		
4 TRAVAUX	2 635 183,00		2 635 183,00			895 451,00	1 739 732,00	2 635 183,00	2 635 183,00		
4170 Révisions	76 753,00		76 753,00				76 753,00	76 753,00	76 753,00		
4200 Travaux	2 558 430,00		2 558 430,00			895 451,00	1 662 979,00	2 558 430,00	2 558 430,00		
5 REAUMERATIONS	133 155,75	6 578,70	126 577,05	25 855,55	6 643,00	69 492,00	50 442,05	133 155,75	126 577,05		
5130 Mandat	129 277,75	6 501,86	122 775,89	25 855,55	6 255,00	68 329,00	48 191,89	129 277,75	122 775,89		
5160 Révisions	3 878,00	76,84	3 801,16		388,00	1 163,00	2 250,16	3 878,00	3 801,16		
6 FRAIS DIVERS	7 595,00	2 025,82	5 569,18		5 569,18			7 595,00	5 569,18		
6104 Publication et insertion dans la presse	7 595,00	2 025,82	5 569,18		5 569,18			7 595,00	5 569,18		
9 PROVISIONS	383 765,00		383 765,00					383 765,00	383 765,00		
9400 Aléas et imprévus	383 765,00		383 765,00					383 765,00	383 765,00		
2 RECETTES	3 407 405,75	9 110,37	3 398 295,38	28 387,22	53 766,05	1 071 318,00	2 273 211,33	3 407 405,75	3 398 295,38		
7 Mandant	3 407 405,75	9 110,37	3 398 295,38	28 387,22	53 766,05	1 071 318,00	2 273 211,33	3 407 405,75	3 398 295,38		
7100 justification des Dépenses (Appel de fonds)	3 274 250,00	2 531,67	3 271 718,33	2 531,67	45 542,00	1 003 019,00	2 223 157,33	3 274 250,00	3 271 718,33		
7101 Rémunération du mandataire	133 155,75	6 578,70	126 577,05	25 855,55	8 224,05	68 299,00	50 054,00	133 155,75	126 577,05		
SOLDE				2 831,67							

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210312-DCM07-120321-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021

Mandat de maîtrise d'ouvrage « Aménagement des itinéraires cyclables »
Compte-Rendu Annuel d'Activité – Année 2019

VI.2 PLANNING ACTUALISE AU 31/12/2019

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin	CONSULTATIONS			1er trimestre			2e trimestre			3e trimestre			Oct	Nov	Dec
					Oct	Nov	Dec	Jan	Feb	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept			
1	CONSULTATIONS	28 mois	Mar 10/12/19	Lun 31/01/22															
2	Maîtrise d'oeuvre / études réglementaires	5 mois	Mar 10/12/19	Lun 27/04/20															
3	Géométrie	4 mois	Mar 08/12/20	Lun 29/09/21															
4	CSPS	3 mois	Mar 08/12/20	Lun 01/09/21															
5	Entrepris de travaux	5 mois	Mar 14/09/21	Lun 31/01/22															
6																			
7	ETUDES OPERATIONNELLES	14 mois	Mar 18/08/20	Lun 13/09/21															
8	Etudes Préliminaires	2 mois	Mar 18/08/20	Lun 12/10/20															
9	Validation EP	2 mois	Mar 13/10/20	Lun 07/12/20															
10	ÉTUDES AVANT PROJET (AVP)	2 mois	Mar 08/12/20	Lun 01/02/21															
11	Validation AVP	2 mois	Mar 02/02/21	Lun 29/03/21															
12	Étude hydraulique	2 mois	Mar 08/12/20	Lun 01/02/21															
13	Validation Étude hydraulique	2 mois	Mar 02/02/21	Lun 29/03/21															
14	ÉTUDES PROJET (PRO)	3 mois	Mar 30/03/21	Lun 21/06/21															
15	Validation du PRO	2 mois	Mar 22/06/21	Lun 16/09/21															
16	DCE	1 mois	Mar 17/08/21	Lun 13/09/21															
17	PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES	8 mois	Mar 30/03/21	Lun 08/11/21															
18	Élaboration Dossier loi sur l'eau	2 mois	Mar 30/03/21	Lun 24/05/21															
19	Validation du dossier	2 mois	Mar 25/05/21	Lun 19/07/21															
20	Instruction	4 mois	Mar 20/07/21	Lun 08/11/21															
21	Decision des services de l'État	0 j	Lun 08/11/21	Lun 08/11/21															
22	TRAVAUX DU SITE	7 mois	Mar 01/02/22	Lun 15/08/22															
23	Période de préparation	2 mois	Mar 01/02/22	Lun 29/03/22															
24	Travaux	5 mois	Mar 29/03/22	Lun 15/08/22															

Planning prévisionnel - Convention de maîtrise d'ouvrage "Aménagement des itinéraires cyclables"

Mandat de maîtrise d'ouvrage « Aménagement des itinéraires cyclables »
 Compte-Rendu Annuel d'Activité – Année 2019

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20210312-DCM07-120321-DE
 Date de télétransmission : 29/03/2021
 Date de réception préfecture : 29/03/2021

VI.3 RECAPITULATIF DES DEPENSES ET DES RECETTES DE L'ANNEE 2019

Intitulé	Bilan	Engagé	Tiers	Réalisé	Réglé
1 DEPENSES	3 407 405,75	131 303,57		8 604,52	25 855,55
3 HONORAIRES	247 707,00				
3100 Maîtrise d'oeuvre	153 804,00				
3200 Honoraires Géomètre	25 884,00				
3220 Honoraires de CSPS	61 402,00				
3300 Révisions de prix	7 215,00				
4 TRAVAUX	2 635 183,00				
4170 Révisions	76 753,00				
4200 Travaux	2 558 430,00				
5 REMUNERATIONS	133 155,75	129 277,75		6 578,70	25 855,55
5130 Mandat	129 277,75	129 277,75		6 501,84	25 855,55
00000 Avance			00277 MAIRIE PLAINE DES PALMISTES		25 855,55
00001 NH1			00277 MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	4 927,26	
00002 NH 2			00277 MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	1 574,60	
5160 Révisions	3 878,00			76,84	
00002 NH 2			00277 MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	-9,85	
00003 NH 2 REVISIONS ANNULE			00277 MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	9,85	
00004 NH 2 REVISIONS RECTIFIEES			00277 MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	76,84	
6 FRAIS DIVERS	7 595,00	2 025,82		2 025,82	
6104 Publication et insertion dans la presse	7 595,00	2 025,82		2 025,82	
00001 FA4218895			00011 DILA - BOAMP	781,20	
00001 FA446210			00010 LE QUOTIDIEN	619,88	
00001 FA157566			00009 LE JIR - LE JOURNAL	624,74	
9 PROVISIONS	383 765,00				
1400 Amas et imprévus	383 765,00				
2 RECETTES	3 407 405,75	3 403 527,33		9 110,37	28 387,22
7 Mandant	3 407 405,75	3 403 527,33		9 110,37	28 387,22
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	3 274 250,00	3 274 247,58		2 531,67	2 531,67
00001 AF 1			00277 MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	2 531,67	2 531,67
7101 Rémunération du mandataire	133 155,75	129 277,75		6 578,70	25 855,55
00000 Acompte			00277 MAIRIE PLAINE DES PALMISTES		25 855,55
00001 NH1			00277 MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	4 927,26	
00002 NH 2			00277 MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	1 574,75	
00003 NH 2 ANNULE REVISIONS			00277 MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	9,85	
00004 NH 2 REVISIONS RECTIFIEES			00277 MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	76,84	

